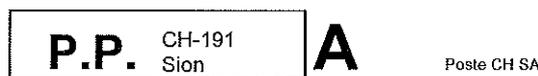




2020.00852



Monsieur Guy Parmelin
Conseiller fédéral
Département fédéral de l'économie, de la
formation et de la recherche (DEFR)
Palais fédéral est
3003 Berne



Date - 4 MAR. 2020

Projet de modification de l'OLT1 – procédure de consultation

Monsieur le conseiller fédéral,

En date du 10 décembre 2019, vous nous avez soumis le dossier de consultation susmentionné.

Le Conseil d'Etat valaisan a pris connaissance du projet de modification de l'ordonnance 1 relative à la loi sur le travail et de son rapport explicatif.

Après un examen attentif de ceux-ci, il constate que les modifications proposées sont nécessaires dès lors qu'elles précisent certaines dispositions de l'OLT1 et simplifient l'application de la loi sur le travail pour les entreprises et les autorités d'exécution.

Le projet n'appelle pour le reste pas de remarque particulière de notre part et le Canton du Valais souscrit par conséquent à la modification proposée.

En vous remerciant de nous avoir donné l'opportunité de nous déterminer sur le projet présenté, nous vous prions de croire, Monsieur le conseiller fédéral, à l'assurance de notre parfaite considération.

Au nom du Conseil d'Etat

Le président


Roberto Schmidt



Le chancelier


Philipp Spörri

Copie à abas@seco.admin.ch